

Une politique de la mémoire en suisse

Autor(en): **Jauslin, Jean-Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresbericht / Schweizerische Landesbibliothek = Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **89 (2002)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-362138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une politique de la mémoire en Suisse

Historique

Le 1^{er} décembre 2000, Mme la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss a participé à une réunion de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse (COM-BN) présidée par Mme Rosemarie Simmen. Les débats portèrent essentiellement sur l'analyse de la fusion du 1^{er} janvier 1997 de la Commission fédérale pour l'Information scientifique (CIS) et de l'ancienne COM-BN. Le bilan est assez mitigé : la nouvelle COM-BN, formée de représentants des deux commissions, n'a pas trouvé une assise lui permettant de jouer un rôle prépondérant et efficace dans le traitement de l'information de notre pays. La réduction du groupe à neuf membres – la CIS était composée d'une vingtaine de membres, la COM-BN de neuf personnes – n'explique pas à elle seule le manque d'orientation ressenti par les membres. L'analyse faite durant la réunion du 1^{er} décembre a conduit à deux constats : il fallait tout d'abord redéfinir le rôle, le champ d'actions et les compétences de la nouvelle COM-BN. Puis il apparut nécessaire de mettre en place une véritable politique de la mémoire documentaire en Suisse. Dans ce domaine, nous dûmes bien constater que notre pays accusait un retard important par rapport aux pays voisins. La COM-BN pourrait certes jouer un rôle prépondérant dans ce domaine mais Mme Dreifuss estima qu'il était nécessaire tout d'abord de fixer le cadre et les modalités de cette action. C'est pourquoi, elle donna mandat à la direction de l'Office fédéral de la culture de réfléchir à cette question et la pria de créer un groupe de travail chargé de fixer les bases d'une politique de la mémoire en Suisse. Ce groupe de travail fut constitué en 2001. Il réunit des représentants des offices fédéraux concernés par ce problème ainsi que la présidente de la COM-BN, le directeur de Memoriv et le directeur de l'IDHEAP. Après un rapport intermédiaire remis à Mme Dreifuss en 2001, le groupe de travail intensifia le rythme de ses réunions durant le premier semestre 2002 afin de remettre ses conclusions et ses

propositions à la Cheffe du Département fédéral de l'intérieur (DFI) au mois de juin de cette même année.

Méthodes de travail

Le travail fut réparti en deux groupes. Un groupe restreint, constitué de huit personnes (M^{mes} Simmen et Nyffeler, MM. Bieri, Deggeler, Graf, Jauslin, Knoepfel, Streiff) a pris en charge le gros des réflexions et s'est réuni à quatre reprises durant une demi-journée. Un groupe élargi, constitué de responsables de collections internes à l'administration fédérale (Alexandria, Bibliothèque militaire, etc. ...), de responsables de collections externes à l'administration fédérale (Cinémathèque, Phonothèque, SSR-SRG Idée suisse, etc. ...) et de responsables politiques, fut invité à deux reprises. La première réunion permit de mieux connaître les activités, les avis et les différentes situations des responsables présents. Lors de la seconde réunion on soumit à ce groupe élargi les propositions élaborées entre-temps par le groupe restreint; enfin le tout fut présenté aux responsables du DFI.

Réflexions du groupe de travail

En substance, les réflexions du groupe de travail conduisaient aux conclusions et aux propositions suivantes :

- Notre pays a effectivement besoin d'une nouvelle politique de la mémoire. Son retard dans ce domaine est très important.
- Une véritable politique de la mémoire ne peut se restreindre à la seule action de la Confédération. Les cantons, les communes et même les privés doivent y être associés d'une façon ou d'une autre. Sur ce point, Mme Dreifuss avait précisé très clairement dans son mandat qu'elle souhaitait, dans un premier temps, limiter les réflexions aux seuls partenaires directs de la Confédération, estimant à juste titre la tâche déjà fort complexe. Le groupe de travail, d'accord sur le principe de

la restriction, admit volontiers qu'il fallait commencer au moins par la Confédération. Toutefois un élargissement aux autres instances lui semble à terme inéluctable.

- Pour élaborer une politique de la mémoire satisfaisante, il y a lieu de réunir trois types d'acteurs : les producteurs, les conservateurs et les usagers de l'information. Pour l'instant, seul le deuxième groupe est vraiment impliqué dans le processus.

- La sélection des documents est impérative dans la mesure où il est inenvisageable de conserver toute l'information produite. Il convient donc de hiérarchiser entre l'information générale de tous les producteurs et celle plus restreinte conservée à long terme et qu'on nommera la mémoire nationale. Cette dernière est donc un sous-ensemble de l'information produite sous toutes ses formes. Qui dit sous-ensemble, implique processus de sélection. Deux questions fondamentales se posent à ce niveau : qui doit procéder à cette sélection et quels sont les critères applicables ? Le groupe de travail ne s'est pas prononcé de manière concluante à ce propos.

- Une révision de l'organisation du partenariat entre les acteurs concernés est nécessaire. Voici trois variantes possibles:

1. Le maintien d'une structure très décentralisée, laissant une grande autonomie aux institutions chargées de conserver des catégories de documents spécifiques.
2. La création d'une nouvelle institution chargée de récupérer ce qui aura été sélectionné pour constituer la mémoire nationale.
3. L'instauration d'une commission de régulation chargée de coordonner les actions entre les institutions de conservations et les autres acteurs.

Estimant qu'une politique volontariste est nécessaire, le groupe de travail a proposé que la troisième variante soit retenue.

Réactions du Département fédéral de l'intérieur

Après avoir reçu le rapport au début juillet, M^{me} la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss a mis à profit la pause d'été pour se pencher sur ce dossier et a invité la direction de l'Office de la culture à une réunion qui se tint le 27 août

2002 pour lui faire part de ses réflexions. En premier lieu, elle confirma le bien-fondé de ce questionnement sur la conservation de la mémoire et jugea qu'il fallait accorder à ce projet une attention et des moyens adéquats. Elle a toutefois exprimé sa déception sur le peu de substance apportée à ces réflexions. Pour elle, la question de l'organisation sur laquelle le groupe a longuement débattu, n'était pas prioritaire. Par ailleurs, elle ne peut envisager de s'orienter vers la variante proposée qui exigerait trop d'énergie pour sa mise en place. Par contre, elle souhaiterait vivement en savoir plus sur deux questions fondamentales qui sont :

Quelles catégories de documents faut-il conserver ?

Quelles institutions doivent être impliquées dans ce processus ?

M^{me} Dreifuss a donc décidé de prolonger le mandat jusqu'au mois de juin 2003 et a prié la direction de l'Office fédéral de la culture de s'en charger. Elle a exprimé également le désir que l'on progresse sans attendre dans le dossier de l'introduction d'un dépôt légal au niveau national.

Suite à donner

Annoncée à la fin 2002, la démission de M^{me} Dreifuss pose quelques nouvelles questions. M. Couchepin, son successeur à la direction du Département fédéral de l'intérieur, aura-t-il les mêmes visions et les mêmes intentions? Le groupe de travail, réuni le 12 décembre 2002, a estimé qu'il fallait impérativement lui soumettre le dossier afin de savoir quelle direction prendre. Le directeur de la BN fut chargé de préparer un bref rapport à remettre au nouveau Chef du DFI pour connaître ses réactions dans les meilleurs délais et savoir s'il confirme les orientations de M^{me} Dreifuss. Toutefois, pour le groupe de travail, il est évident que les réflexions doivent se poursuivre sans délai afin d'arriver à corriger rapidement une situation déjà bien inquiétante.